

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 007-210700050-20230427-202327-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2023/27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 27 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 20 avril 2023

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 11
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Yves LAMOINE a donné procuration à Jean-Charles GONIEAUX, Tiphaine FARGIER a donné procuration à Catherine LEYNON, Sophie ALLEOUD a donné procuration à Carole THOMAS, Michel PREVOST.

Absent(e)s :

Madame Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Objet : Acquisition de terrains à l'indivision MARTINEZ – Descente de la Roche RD 263bis

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a fait réaliser, courant 2022, un chemin dédié aux piétons parallèle à la RD 263bis afin de sécuriser les déplacements avec le centre du village.

Ce dispositif doit être complété par le prolongement de ce chemin en zone totalement sécurisée. Par ailleurs la commune souhaite mettre à disposition des riverains de la place du château un parking réservé au stationnement de leurs véhicules.

Dans ce cadre l'indivision MARTINEZ a proposé de céder gratuitement à la Commune les parcelles D 308 – D 2130 et D 2132 d'une superficie totale de 1 606 m² pour la réalisation d'un parking de stationnement et la prolongation du cheminement piétons sécurisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'acquiescer les parcelles suivantes appartenant à l'indivision MARTINEZ, situées ALBA à la Descente de la Roche :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - D 308 d'une superficie de | 560 m ² |
| - D 2130 d'une superficie de | 8 m ² |
| - D 2132 d'une superficie de | 1 038 m ² |

Soit une superficie totale de 1 606 m².

ACCEPTE la cession gratuite desdits terrains par l'indivision MARTINEZ.

PRÉCISE que les frais de redécoupage cadastral ainsi que les frais de notaire sont à la charge de la Commune.

CHARGE le Maire de signer l'acte notarié correspondant.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 27 avril 2023

Le (la) Secrétaire de séance
Carole THOMAS



POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 28 avril 2023
Le Maire,
Pierre LAULAGNET.

